

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 31.mai 2012**

**DCM N° 12-05-08**

**Objet : Projets solidaires et accompagnement individualisé de jeunes : installation de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville à Metz**

**Rapporteur : M. LEKADIR, Conseiller Délégué**

Depuis 2008, la Ville de Metz s'est attachée à développer des actions auprès de la population étudiante avec l'ambition de « mettre les étudiants au cœur de la ville », afin que ceux-ci contribuent à dynamiser notre territoire. Cette volonté politique s'est traduite notamment par la mise en place d'opérations d'accueil des étudiants (Etudiant Dans Ma Ville – Echanges Gourmands), l'organisation de diverses manifestations étudiantes, l'engagement des étudiants dans des manifestations comme la Nuit Blanche ou encore le Marathon et le soutien et l'accompagnement des associations étudiantes dans la mise en œuvre de leurs projets. Cette participation à la vie de la cité doit également pouvoir se traduire au travers d'un engagement solidaire en direction des populations les plus fragilisées. L'implication des jeunes étudiants dans des actions citoyennes de proximité est un élément très fort pour le renforcement du tissu social, en même temps qu'il leur offre l'occasion de développer de nouvelles relations, de nouvelles compétences.

La Ville de Metz souhaite désormais œuvrer en ce sens afin de créer un lien entre deux jeunesse qui ne se rencontrent pas ou peu, entre les enfants des quartiers populaires en difficulté scolaire et les étudiants, quant à eux, plutôt en voie de réussite dans leur parcours. Elle s'appuiera pour ce faire sur l'expertise et le savoir-faire de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (Afev).

Crée depuis près de 20 ans, l'Afev est aujourd'hui le premier réseau de mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarité en direction des quartiers populaires avec 103 salariés, 350 jeunes en service civique, 7 000 étudiants bénévoles mobilisés. Le cœur de métier de l'Afev est l'accompagnement individualisé en direction des enfants (7 500 enfants accompagnés à ce jour), mais l'Afev œuvre également à développer l'engagement des étudiants dans la ville selon différentes modalités d'engagement : bénévolat, volontariat en service civique; elle assure également la mise en place et le suivi de colocataires étudiantes dans les quartiers autour de projets solidaires (Koloc' à Projets Solidaires - KAPS).

Ainsi la Ville de Metz a engagé depuis plusieurs mois un travail de réflexion avec le représentant national de l'Afev afin d'envisager la mise en place de colocataires étudiantes à projets solidaires ainsi que des actions d'accompagnement individualisé auprès des enfants, des jeunes des quartiers messins et de leurs familles. L'installation de l'Afev à Metz permettra à la Ville d'assurer la mise en place et le suivi de ces projets mais également de renforcer et d'amplifier la dynamique autour de la vie étudiante.

Pour créer une antenne messine, l'Afev sollicite un soutien financier avec budget de fonctionnement de 57 454 € à l'année (charges de personnel, loyer, formation des bénévoles...). La Région Lorraine est sollicitée pour une aide à l'emploi et une subvention sur projet, Metz Métropole le sera également au titre de sa compétence sur le logement étudiant. Des partenariats sont par ailleurs à l'étude avec le CROUS et l'Université de Lorraine, notamment pour un éventuel accueil de l'Afev sur le site du Saulcy. Le budget de fonctionnement 2012 (de juin à décembre) est estimé à hauteur de 34 515 € et l'Afev sollicite une subvention de la Ville de 15 330 €.

Une convention annuelle, élaborée avec les services concernés (Jeunesse, éducation populaire et vie étudiante, Politique de la ville et Affaires scolaires) fixe les axes de travail et les modalités de partenariat.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Les Commissions compétentes entendues,**

**CONSIDERANT** le soutien apporté par la Ville aux initiatives favorisant l'animation des quartiers et la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE** :

**D'ACCORDER** la subvention suivante à l'association ci-dessous mentionnée :

<b>Association de la Fondation Etudiante pour la Ville</b>	<b>15 330 €</b>
--	-----------------

**AUTORISE :**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification et la convention portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **15 330 €** Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire,  
Le Conseiller Délégué :

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 51

Absents : 4

Dont excusés : 4

**Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE**